

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2022

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, MM. ALBE Jean-Luc, BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc, Chantal SANCH, ALBE Jean-Luc.

Absents : THION Jean-Claude (procuration Irène LEBEAU), RAGUES Christian, JOSSINET Gaëlle (procuration Irène LEBEAU)

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter 2 points à l'ordre du jour : la location d'un jardin communal à Mme TURPIN et l'adhésion de la commune à l'association des Communes Forestières. Demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2022

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2) Autorisation à engager des dépenses d'investissement

Le budget 2021 est clos ; aucune dépense d'investissement ne pouvant être engagée avant le vote du nouveau budget, Mme le Maire propose au conseil de délibérer pour autoriser des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant voté au budget 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Choix de l'opérateur pour mission d'étude de rénovation de divers bâtiments communaux

Plusieurs bâtiments communaux sur le village nécessitent des travaux de rénovation ou agrandissement. Une consultation a été lancée pour recruter un opérateur pour réaliser une étude sur chacun de ces bâtiments afin d'aider le conseil dans la définition des objectifs sur ces bâtiments, la priorisation et l'évaluation des travaux à réaliser et la recherche de financement.

Cela concerne la rénovation de la Salle des fêtes, l'extension du bar-restaurant-épicerie, l'aménagement du 2^{ème} étage de l'Etape et la réhabilitation de la « Maison Mathurin ».

3 offres ont été reçues et étudiées en commission de travail par les membres du conseil ; à l'issue de cette analyse, c'est le cabinet d'architecture de Mme Jacqueline VINCENT qui présente la meilleure offre, pour un montant de 6 680€ HT.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Prévision d'animation saison estivale 2022

Comme chaque année, Mme le Maire propose de participer à l'animation estivale en organisant au moins 2 spectacles culturels dans la saison : un concert le 23 juillet, et un spectacle pour enfant au mois d'août ; des contacts sont pris pour une pièce de théâtre également en juillet.

Le montant prévisionnel de ces animations serait d'environ 5000€, avec une animation pour le 14 juillet. Il a été demandé à la municipalité l'autorisation d'organiser un petit marché de producteurs ; le conseil se déclare tout à fait favorable.

5) Harmonisation des panneaux d'affichage de baignade

Une convention de partenariat a été signée avec le Syndicat Mixte du Tarn Amont pour la gestion des baignades. Dans le cadre de cette convention, le Syndicat propose d'harmoniser l'affichage des sites de baignades sur tout le bassin versant. Il y a une obligation d'affichage de certains éléments dont la qualité de l'eau. Les 2 points concernés sont la plage de la Pensièrre et celle des Laupies. La part de financement de la commune est estimée à 205€ par panneaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Acquisition d'une sableuse

La commune a besoin d'une sableuse pour l'entretien des rues en hiver ; il s'agit d'un dispositif monté sur le tracteur. Plusieurs devis ont été demandés mais une seule entreprise a répondu, la CMA à St Affrique, qui propose une sableuse de marque KUHN pour un montant de 3900€ HT.

Le conseil municipal valide cet achat à l'unanimité.

7) Emploi camping La Pensière saison estivale

Pour assurer la gestion du camping La Pensière, une personne était embauchée du 1er juin au 30 septembre, avec un contrat modulable sur la saison. Le camping a une activité croissante. En fonction des retours rapportés par les deux personnes qui ont tenu la structure en 2021, Mme le Maire propose d'embaucher une personne à plein temps de juin à septembre et un renfort à mi-temps du 14 juillet à fin août. Propositions acceptées à l'unanimité

8) Modification délibération pour l'emploi Agence Postale Communale

Le conseil avait délibéré au mois d'octobre concernant ce poste. Il y avait une erreur matérielle dans cette délibération, il était précisé adjoint technique alors qu'il s'agit d'un adjoint administratif.

Le conseil municipal valide cette correction à l'unanimité.

Afin de respecter le cadre réglementaire, il convient de créer un emploi permanent dans le tableau d'emploi de la commune sur lequel il est possible de recruter en voie interne et en voie contractuelle.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9) Location jardin de l'école

Mme Esther TURPIN demande à louer le second jardin de l'école. Le loyer proposé est de 50€ par an. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10) Adhésion de la commune à l'Association des Communes Forestières

Mme le Maire propose d'adhérer à l'association des communes forestières qui propose de plus en plus de services, dont de l'accompagnement. L'espace forestier est un des atouts de notre territoire, tant en forêts privées que domaniales. Le tarif annuel de l'adhésion est de 110€.

Le conseil municipal valide cette proposition avec une abstention.

11) Information sur le site Internet de la commune

Le site internet est enfin opérationnel. Il n'a pas changé d'adresse : www.dourbies.fr

12) Questions diverses

M. ALBE évoque le Syndicat Intercommunal de l'Espérou : il souhaiterait qu'une personne soit embauchée à la commune, à l'instar de celle qui est détachée à L'Espérou par la commune de Val d'Aigoual pour permettre une plus grande réactivité dans la réalisation des travaux, avec une refacturation au SIAE. M. ALBE souligne que les décisions prises lors de conseils du SIAE ne sont pas réalisées ou alors dans des délais très longs.

La séance est close à 16h15.